

FO DGFIP 73 s'indigne que tout débat sur la loi Macron soit élué.

**Nous sommes solidaires des millions de travailleurs du secteur privé.
Nous sommes solidaires de nos camarades du secteur privé et nous sommes
également visé par l'arsenal législatif qui est actuellement déployé.
Nous sommes scandalisés parce que la loi Macron a totalement atomisé le
principe même de l'existence d'un code du travail".**

Ainsi, la modification de l'article 2063 du code civil permettra de faire prévaloir un accord de gré à gré sur la loi. Pour le plus grand bénéfice du patronat.

Désormais, un contrat de travail pourra être signé entre un employé et son employeur via le code civil.

Vous lisez bien via le code civil.

Le code du travail n'est plus incontournable.

A part ça un peu plus de 60 % des français sont pour la LOI MACRON (*SOURCE: Plus de 60% des Français voteraient la loi Macron Economie Par L'EXPRESS.fr , publié le 26/01/2015*).

Pourquoi un tel pourcentage en faveur de cette loi qui est totalement au désavantage des salariés?

Un triste adage disait: « **Un mensonge répété dix fois reste un mensonge; répété dix mille fois il devient une vérité.** » Quand les grands éditorialistes font la promotion de la loi Macron 10 fois, 100 fois, 1000 fois par jour, le public reçoit le message positivement sans vérifier son contenu.

Notre travail consiste à extraire l'ADN de ce type de loi pour démontrer que son véritable but est au service des marchés financiers et du patronnat dans son ensemble.

L'ADN de la loi Macron, du projet de loi NOTRÉ, du projet de loi « Rebsamen » est le même. Il est ultralibéral et va à l'encontre de l'intérêt général et de celui des travailleurs. On comprend d'ailleurs pourquoi la Loi Macron prévoit la dépénalisation du délit d'entrave au droit syndical.

A l'heure de la dégradation des conditions de vie au travail, les encouragements à l'entrave syndicale couplés à la réforme des CHSCT via le projet de loi Rebsamen sont une provocation que nous dénonçons avec fermeté.

FO DGFIP 73 veille à ce que cet encouragement à l'entrave syndicale ne se banalise pas dans les mentalités.

FO DGFIP 73 exige que les CHSCT soient bien au contraire renforcés.

Rappelons ces faits historiques:

- **1936** : le front populaire instaure les délégués du personnel, chargés de porter les réclamations des salariés.
- **1982** : le gouvernement de l'époque crée les CHSCT comme instance propre où sont discutées les questions santé/sécurité (elles relevaient auparavant d'une commission du comité d'entreprise).
- **2015**: Le gouvernement actuelle souhaite raser les CHSCT et couper court au dialogue social.

Le projet de loi NOTRÉ quant à lui colporte autant de regressions:

Les préfets de régions voient leurs pouvoir renforcés pour, en particulier, procéder à des concentrations de services.

La DGFIP n'est pas en reste et des expérimentations ont commencé auprès des préfets des régions Bourgogne et Franche- Comté. L'Etat regroupera ses services dans des territoires géographiquement élargis. .

La démarche stratégique à coups de dématérialisation va dans le même sens en comprimant les effectifs et en amenuisant les services publics présents sur le territoire.

La loi NOTRÉ sera l'acte final de ce démantèlement des services publics dans leur ensemble.

Déjà, le Parcours Professionnel Carrière et Rémunération prépare la fin du statut des fonctionnaires et incite à gérer le personnel comme dans une entreprise privée.

Le gel du point d'indice précarise les agents qui se résignent à demander plus à force de discours martelés et d'appel au sacrifice. Il faut désormais dire NON!

En ce 18 Juin 2015, date symbolique de l'appel à la Résistance, **FO DGFIP 73** demande à chacun d'entre vous de vous relever afin d'exiger que les grands acquis sociaux ainsi que la République soient défendus contre un fléau toujours plus menaçant:
LE PROFIT IMMEDIAT au détriment de l'INTERET GENERAL.

En ce 18 Juin, nous pensons aux hommes qui se sont battus pour notre liberté et pour une République sans faille.

**NON A LA DEMARCHE STRATEGIQUE, NON A LA
REVUE DES
MISSIONS, NON AU DEMANTELLEMENT DU RESEAU.**

**FO DGFIP 73 : IL N'Y A PAS DE REPUBLIQUE SANS
SERVICE PUBLIC !**